

Le Monde.fr

Identifiez-vous : identifiant Mot de passe :

Archives

Lundi 27 juin 2005

Recherchez

depuis

1 mois

▶ Accédez aux archives du Monde

visitez Le Monde.fr

[actualités](#)
[perspectives](#)
[pratique](#)
[annonces](#)
[le desk](#)
[le kiosque](#)
[newsletters](#)
[images & mult](#)

André Guichaoua, sociologue français, expert auprès du procureur du TPIR

"La France n'a jamais eu la volonté" d'organiser des procès

LE MONDE | 27.06.05 | 13h43

T Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et l'ONU demandent à Paris de juger des Rwandais suspects de génocide. La France est-elle prête à ouvrir de tels procès ?



Sur le plan juridique, rien ne s'y oppose si les dossiers sont solidement étayés et les demandes compatibles avec le droit français. Sur le plan pratique, de nombreux Rwandais résidant sur le sol français ont fait l'objet d'une instruction de la part du TPIR, voire de condamnations des tribunaux rwandais, sans avoir jamais fait l'objet de poursuites de la part de la justice française ni a fortiori abouti à l'ouverture de procès. L'organisation d'un procès suppose des moyens, du temps et la réalisation d'enquêtes au Rwanda.

Assurément, l'arrière-plan des relations franco-rwandaïses pèse dans les solutions qui pourraient être trouvées. La France n'a jamais fait preuve d'une grande volonté en la matière, contrairement à d'autres pays comme la Suisse, la Belgique ou le Canada, mais il est clair qu'à l'heure où le TPIR s'apprête à boucler ses poursuites et transférer une partie de ses dossiers vers d'autres juridictions, aucun pays, hormis le Rwanda, ne se précipite pour les récupérer et pallier les faibles performances de la juridiction internationale.

Quel regard portez-vous sur la stratégie engagée depuis dix ans par le TPIR ?

Le tribunal a organisé des procès "thématiques" qui ont permis d'asseoir dans le box plusieurs responsables des institutions qui ont joué un rôle clé dans le génocide : l'armée, les partis politiques, le gouvernement, les médias et l'Eglise. D'autres procès, qui répondent à des critères géographiques, ont permis de juger ensemble les responsables des crimes commis dans une même préfecture. Parmi la soixantaine d'accusés, une douzaine d'officiers et de responsables politiques constituent le noyau central des personnalités qui se sont distinguées pour leur activisme avant et pendant le génocide. Mais là s'arrête le consensus à l'heure du bilan.

Comment le parquet a-t-il ciblé les accusés ?

Le TPIR n'a jamais exposé publiquement les critères précis qui auraient présidé à ses choix. Et la localisation et les arrestations effectives des accusés lui échappent largement. Sa politique apparaît ainsi à l'extérieur comme

La sélection emploi

CONSULTANT SENIOR RESPC
CABINET CONSEIL EN RESSC

CONSULTANTS (H/F)
VIDAL ASSOCIATES

SOUS-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
NATIONS UNIES

DIRECTEUR (GRADE A*14)
THE EUROPEAN COMMISSIO

ADMINISTRATEUR H/F
THÉÂTRE DE VILLEFRANCHE

SOUS-SECRÉTAIRE RESSOUF
NATIONS UNIES

▶ Toutes les offres

Flash shopping



▶ Marionnaud
Découvrez
Beauté en

▶ DELL
PC portable à 499 €. Fra
offerts !

▶ Toutes les offres

relevant d'un quasi bricolage. Bricolage dont les vainqueurs sont ceux qui ont déployé les efforts adéquats pour bénéficier de protections, de caches sûres, de changements d'identité, et brouiller les pistes en attendant que le tribunal ferme ses portes.

Combien de responsables passeront ainsi au travers des mailles du filet ?

Ils sont plusieurs dizaines à n'avoir jamais suscité l'intérêt de la justice internationale ni de celle des pays qui les accueillent. Certains bourgmestres, préfets, officiers, politiciens ou hommes d'affaires ont été considérés comme dignes d'intérêt par la justice quand la plupart des autres y ont échappé, pour des raisons chaque fois spécifiques, mais jamais explicitées. Les enjeux politiques ou les raisons qui ont abouti à la sélection des accusés démontrent à l'évidence que ce n'est pas "*le délit qui fait le délinquant*", mais un ensemble de choix plus ou moins aléatoires et arbitraires.

Les procès du TPIR permettent-ils de mieux comprendre la mécanique du génocide rwandais ?

La fameuse théorie du "complot" sur laquelle le procureur du TPIR a bâti ses poursuites apparaît bien faible. Les déterminants politiques ne sont pas définis avec cohérence, les preuves du "complot" demeurent fort ténues et sont pour l'essentiel construites et invoquées a posteriori. En outre, l'argumentaire sur la "*planification*" du génocide s'est, au fil du temps, adapté et focalisé sur des groupes d'accusés variés, tous présentés comme des promoteurs du génocide, sans hiérarchie ou articulation.

Pourquoi aucun procureur n'a engagé de poursuites à l'encontre des chefs du Front patriotique rwandais, la rébellion tutsie au pouvoir depuis le génocide ?

Il y a eu un choix délibéré des procureurs successifs d'ignorer l'un des protagonistes majeurs du conflit, le Front patriotique rwandais (FPR) devenu l'Armée patriotique rwandais (APR). Cela brouille un peu plus les critères de sélection des prévenus. Mais cet "oubli", imposé par le chantage au boycottage du tribunal par Kigali, devient intenable pour de multiples raisons. La principale relève du simple constat : l'accumulation progressive de preuves sur les crimes commis par l'APR, dont il faut le rappeler avec force le TPIR a été le premier à disposer dès 1996, rend définitivement caduques les analyses candides sur la "*guerre propre*" et les "*troupes disciplinées*" présentées pendant et après le conflit par ses chefs et leurs soutiens diplomatiques.

Accuser les responsables du FPR ne revient-il pas à renvoyer dos-à-dos les parties au conflit ?

Reconnaître l'existence et qualifier les crimes commis par les dirigeants du FPR n'atténue nullement la condamnation du génocide des Rwandais tutsis ni ne la banalise. Bien au contraire, l'amnésie dont bénéficie l'un des protagonistes du conflit affaiblit les arguments de l'accusation envers les responsables du génocide.



Propos recueillis par Stéphanie Maupas

Article paru dans l'édition du 28.06.05

EN UNE EN CE MOMENT

La France accueillera le réacteur nucléaire expérimental ITER

La Cour suprême américaine condamne le piratage en ligne

M. de Villepin "vend" ses ordonnances à une majorité mitigée

La droite espagnole perd la Galice

ET AUSSI



Portfolio Wimbledon : Mary Pierce et Amélie Mauresmo commencent la deuxième semaine en fanfare



Eclairage Des stars du spectacle donnent de la voix pour effacer la dette de l'Afrique



Blog Big Picture

LES PLUS ENVOYÉS P

Chronique Il ne se passe où en sera alors la France

La France est peu préparée climatique

Les enseignants sont de "cause" par les parents d'élèves

Le piratage des films sur cinéma

[Retournez en haut de la page](#)

Le Monde.fr

- » A la une
- » Archives
- » Examens
- » Météo
- » Emploi
- » Voyages
- » Le Desk
- » Forums
- » Culture
- » Carnet
- » Shopping
- » Newsletters
- » Opinions
- » Blogs
- » Finances
- » Immobilier
- » Nautisme
- » RSS

Le Monde

- » Abonnez-vous 15€ par mois
- » Déjà abonné au journal
- » Découvrez "Le Musée du Monde"

[visitez Le Monde.fr](#) © Le Monde.fr | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)